

Observatoire Français des Conjonctures Économiques. 69, quai d'Orsay, 75007 Paris

N° 34 - Mercredi 23 avril 1986

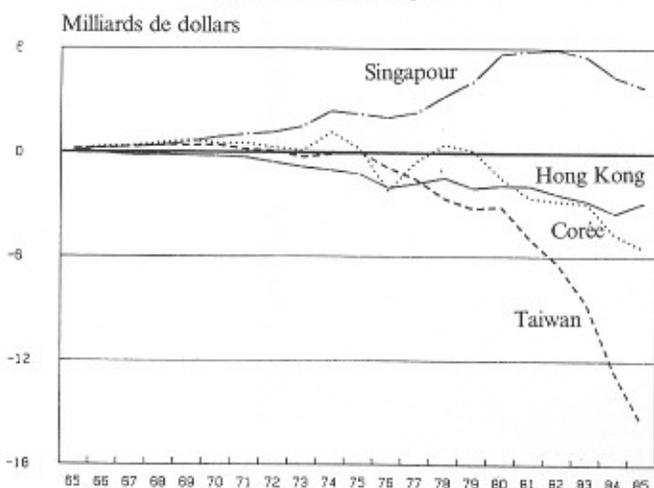
LES NOUVEAUX PAYS INDUSTRIALISÉS ASIATIQUES : UNE CHANCE POUR LA FRANCE ?

Les quatre NPI asiatiques ont réalisé dans les échanges mondiaux des performances telles qu'ils ne sont souvent perçus que comme exportateurs. Pourtant leurs marchés intérieurs, dynamiques, ne sont pas hermétiquement clos aux producteurs européens. En outre ces pays, confrontés à la perspective d'une baisse des importations américaines, sont à la recherche de nouveaux partenaires économiques. Il pourrait y avoir là une chance à saisir pour les entreprises françaises.

Un miroir déformant des échanges États-Unis/Japon

Les exportations des NPI asiatiques vers l'OCDE en 1985 ont été constituées de produits manufacturés à raison de 90 % des exportations totales. Elles ont fourni 8 % des importations de produits manufacturés de l'OCDE (contre 1 % en 1965). A prix constants ces exportations de produits manufacturés se sont accrues au rythme annuel moyen de 19,5 % pendant la période 1965-1975, puis 14,5 % pendant la période 1975-1985, la progression la plus rapide au cours de la seconde étant celle de Taiwan (19 %) et la plus lente celle de Hong Kong (10 %).

1. Les soldes des échanges de produits manufacturés de l'OCDE avec les NPI asiatiques



Sources : OCDE séries C, estimations OFCE.

Dans ses échanges de produits manufacturés avec l'OCDE, Singapour est constamment déficitaire. Les trois autres pays, en revanche, surtout Taiwan, sont de plus en plus excédentaires (graphique 1). Ils surcompensent ainsi leurs déficits vis-à-vis du Japon par des excédents vis-à-vis des États-Unis (tableau 1). Avec les autres pays de l'OCDE les échanges sont presque équilibrés.

Le déficit bilatéral des États-Unis avec le Japon est donc renforcé par cet enchaînement de déséquilibres. En 1985 le commerce américain de produits manufacturés s'est au total soldé par un déficit de 100 milliards de dollars en raison d'un déficit de 60 milliards avec le Japon, 30 avec les NPI asiatiques, 23 avec la CEE et 10 avec le Canada, tandis que des excédents sont dégagés vis-à-vis de l'Amérique latine et des autres PVD. Sur le marché américain la percée des NPI a été plus rapide encore que celle du Japon (tableau 2).

Des marchés à conquérir par la France

Néanmoins les exportations des NPI vers les États-Unis sont en voie de fléchissement. Certes ces pays alignent leur taux de change sur le dollar et peuvent donc gagner des parts de marché au détriment du Japon. Mais ils se heurtent au ralentissement de la demande intérieure américaine et au protectionnisme croissant à leur égard. Dès 1985 ces obstacles ont contribué à provoquer un net affaiblissement de la croissance économique en Corée du Sud, à Taiwan et à Hong Kong, et une franche récession à Singapour. C'est pourquoi ces pays tentent d'accroître leurs échanges avec d'autres régions.

Leur ouvrir nos marchés sans contrepartie ne serait assurément guère pertinent. Mais les laisser fermés présente, entre autres inconvénients, celui de ne pas nous implanter en échange, dans une région qui redeviendra sans doute prochainement et durablement l'une des plus dynamiques du monde.

Certes une partie des importations des NPI nous est inaccessible, car elle consiste en mouvements de produits internes à des firmes multinationales japonaises et américaines. Certes encore la RFA est sur cette zone aussi un concurrent puissant ; en 1985 la France a exporté 1,3 milliard de dollars de produits manufacturés vers ces pays, contre

milliards de dollars

		Taiwan	Corée du Sud	Hong Kong	Singapour	Total
États-Unis	Exportations	2,5	3,0	2,0	3,0	10,5
	Importations	16,0	11,5	9,0	4,0	40,5
	Solde	- 15,2	- 8,5	- 7,0	- 1,0	- 30,0
Japon	Exportations	5,0	7,0	6,0	4,5	22,5
	Importations	2,0	2,5	1,0	0,5	6,0
	Solde	+ 3,0	+ 4,5	+ 5,0	+ 4,0	+ 16,5
Autres pays de l'OCDE	Exportations	2,0	2,0	4,0	2,5	10,5
	Importations	5,0	3,0	5,5	1,5	15,0
	Solde	- 3,0	- 1,0	- 1,5	+ 1,0	- 4,5
Total OCDE	Exportations	9,5	12,0	12,0	10,0	43,5
	Importations	23,0	17,0	15,5	6,0	61,5
	Solde	- 13,5	- 5,0	- 3,5	+ 4,0	- 18,0

Sources : OCDE séries C, estimations OFCE.

2,7 pour la RFA, et elle a été singulièrement absente du marché taiwanais, avec 0,2 milliard, contre 0,7 pour la RFA. Mais la dégradation persistante de la compétitivité britannique laisse à la France la possibilité de gagner des parts de marché sans avoir à évincer des producteurs japonais, américains ou allemands.

Gagner des parts de marché ne peut guère s'obtenir par l'action de quelques entreprises isolées. Les pays asiatiques recherchent en effet de manière croissante des accords de compensation, ce qui nécessite généralement l'intervention de plusieurs entreprises. Par ailleurs les importations de marchandises sont souvent pour ces pays un pis-aller. La production sur place de produits à technologie de plus en plus élevée leur est un objectif de plus ou moins long terme. Ils recherchent les investissements étrangers et s'accommodent volontiers d'importations de marchandises porteuses de technologie, mais à condition qu'elles s'accompagnent d'importations de capitaux. Le cas est particulièrement net en Corée du Sud et à Singapour. En outre la nature des grands contrats se modifie : ils ne peuvent plus se limiter à des opérations isolées dans le temps. La maintenance joue un rôle important pour les NPI dans le choix de leurs fournisseurs. Et il faut que conjointement le commerce courant se développe aussi.

Tout cela requiert la mise en place d'infrastructures commerciales et financières, et une stratégie plus poussée d'adaptation aux marchés. La recherche d'une présence permanente implique une modification des produits offerts. Les meilleures perspectives s'offrent surtout à des biens d'équipement, non pas à des produits systématiquement très sophistiqués,

mais à des catalogues de produits standards prêts à la vente, ce qui exige la constitution de stocks minimum permettant de répondre rapidement à la demande, tant pour la fourniture des contrats initiaux que pour la maintenance des installations.

Qu'il s'agisse d'y réaliser des infrastructures tertiaires ou des productions partielles, le rôle de chacun des NPI doit être envisagé en fonction de l'ensemble de l'Asie. Une ville-État comme Hong Kong ne présente guère d'intérêt en tant que lieu de production ; elle constitue en revanche un point d'ancrage pour le stockage, la commercialisation et le financement.

L'implantation dans les NPI par des exportations de marchandises et de capitaux est de surcroît un préalable à la consolidation des flux d'exportation vers ces marchés importants que seront, à court terme, l'Inde et, à moyen terme, la République populaire de Chine.

Monique FOUET

Responsable de la division environnement international
au département des diagnostics de l'OFCE

2. L'origine géographique des importations manufacturières des États-Unis

En %

	1965	1975	1980	1985
Japon	19,0	21,0	23,5	27,0
NPI asiatiques	4,0	9,5	13,5	15,5
Canada	24,5	23,0	20,0	18,5
Amérique latine	8,0	6,5	7,0	6,5
RFA	11,0	9,0	9,0	7,5
France	4,0	3,0	3,0	3,5
Autres pays	29,5	28,0	24,0	21,5

Sources : OCDE séries A et C, estimations OFCE.

VIENT DE PARAÎTRE

Revue de l'OFCE

N° 15 - Avril 1986

- L'onde de contre-chocs
- Le contre-choc pétrolier et la baisse du dollar
- Taux d'intérêt réels et activité économique
- L'accumulation patrimoniale des ménages
- Rationalité, monnaie et activité
- Une série de coût d'usage du capital

PRIVATISATION : QUELS OBJECTIFS ?

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'au début de la présente décennie les gouvernements successifs ont, en France et dans tous les pays occidentaux, mené des politiques qui, de façon plus ou moins délibérée, accroissent le poids de l'État dans l'économie. Déjà très avancé dans certains pays — au Royaume-Uni bien sûr, mais aussi en Italie par exemple — le processus de privatisation amorcé maintenant en France s'inscrit au contraire dans une tendance à la réduction volontariste du secteur public au sens large.

Cette nouvelle orientation des politiques traduit peut-être moins des changements dans les objectifs que des choix radicalement différents quant aux moyens de les atteindre. Si l'économiste n'est, a priori, pas plus qualifié que tout autre citoyen pour discuter des objectifs, l'analyse économique permet néanmoins d'éclairer ces choix, en identifiant plus précisément les buts visés et en vérifiant, à la lumière des conclusions les mieux établies dans ce domaine, l'adéquation des moyens aux fins.

Recul de l'interventionnisme d'État ?

Comme toutes les grandes orientations politiques, le mouvement de privatisation des entreprises publiques est inspiré par une multiplicité d'objectifs qu'on ne saurait énumérer ici de manière exhaustive. Parmi ceux-ci figure en bonne place la volonté affichée d'un désengagement de l'État dans l'économie.

L'une des inspirations majeures de la nationalisation de grandes entreprises du secteur concurrentiel et des banques et institutions de crédit était le souci de doter le gouvernement des moyens de mener une politique industrielle ambitieuse, visant à garantir la croissance et à en maîtriser la nature technique et la qualité humaine. Il est particulièrement malaisé, faute d'expériences différentielles pouvant servir de référence, d'apprécier l'efficacité de cette méthode. En effet les tendances spontanées de la croissance et les mécanismes de l'innovation technique et de sa diffusion sont parmi les domaines les moins bien appréhendés par les théories existantes. Or au service de la même ambition on peut choisir de recourir à des incitations — fiscales, budgétaires ou autres — ou à des réglementations qui ont a priori des chances au moins égales d'y parvenir. Aussi les variations du « poids » du secteur public dans l'économie peuvent-elles ne fournir que des indications illusives sur le degré d'intervention.

Une plus grande efficacité du secteur privé ?

L'existence d'un lien étroit entre la propriété de l'entreprise et ses comportements est une croyance très répandue. Pourtant aussi bien la théorie économique « orthodoxe » que l'expérience montrent que la nature institutionnelle du propriétaire n'est pas nécessairement déterminante.

On juge volontiers les performances des entreprises par référence à l'efficacité productive et à l'optimalité de l'allocation des ressources, telles qu'elles sont définies par la théorie micro-économique, dans le cadre analytique raréfié de la concurrence pure et parfaite entre des entreprises de taille négligeable, pour lesquelles propriété et gestion coïncident. La supériorité d'un secteur privé, animé uniquement par la recherche du profit et parfaitement lucide, relève alors d'une quasi-tautologie, puisqu'elle découle des hypothèses de comportement. Dès que l'on s'éloigne de cette structure hypothétique, propriété privée n'est plus nécessairement synonyme d'efficacité.

Lorsque propriété et direction sont distinctes, comme c'est le cas pour la quasi-totalité des grandes entreprises, le comportement de la firme est dicté par les choix de la direction, dont les objectifs peuvent différer de ceux des actionnaires. Dans le secteur dit concurrentiel, ces choix sont, dans une certaine

mesure, contraints par la compétition sur les marchés des produits. En outre ils sont d'autant plus conformes à ceux que dicteraient les critères d'efficacité que les marchés des capitaux fonctionnent bien, c'est-à-dire qu'ils permettent de sanctionner une gestion qui s'écarterait de ces critères. Mais un propriétaire public imposant les mêmes objectifs obtiendrait des résultats analogues. L'expérience a montré que, dans un contexte concurrentiel, des entreprises publiques pouvaient avoir un comportement identique aux entreprises privées comparables. Et, inversement, il est aisé d'identifier dans le secteur privé des exemples d'inefficacité.

Le problème des entreprises bénéficiant d'un certain degré de monopole est cependant plus complexe. Dans le cas peu fréquent du monopole naturel, le comportement optimal du point de vue de l'entreprise ne l'est plus pour les consommateurs. Cela justifie une présomption favorable à la nationalisation, sans que toutefois le choix de l'optimum social s'en trouve garanti. Dans le cas général où les éléments de monopole sont de nature réglementaire, la privatisation n'aboutira à une efficacité plus grande que si elle s'accompagne de l'introduction d'une certaine concurrence, c'est-à-dire d'une déréglementation.

L'utilisation des fonds

La mise en vente des entreprises publiques pose des problèmes spécifiques d'évaluation. Indépendamment des modalités précises des cessions — modalités qui peuvent répondre à des objectifs propres, tels qu'une plus grande diffusion de l'actionnariat, et doivent s'efforcer de ne pas perturber le fonctionnement des marchés financiers — l'évaluation doit se fonder sur la valeur actualisée des profits escomptés de l'entreprise vendue.

Si tel est le cas, le patrimoine public net est, dans l'instant, inchangé. Il le demeure si les sommes recueillies sont affectées au retrait d'un montant équivalent de dette publique, dans la mesure tout au moins où le flux d'intérêts sur celle-ci peut être considéré comme étant du même ordre de grandeur que les revenus qui seraient retirés des entreprises bénéficiaires cédées au secteur privé. Dans le cas contraire où ces recettes sont affectées aux dépenses courantes, permettant par exemple, pour un déficit donné, de réduire les impôts, il s'agit d'une politique délibérément expansionniste, dont l'effet est une diminution nette du patrimoine public. Pourtant celle-ci n'apparaîtra pas clairement dans la présentation conventionnelle de la comptabilité publique, parce qu'elle ne comporte pas de compte de patrimoine.

D'autres objectifs ?

Outre ces objectifs — économiques au sens strict — les politiques de privatisation sont souvent inspirées par des considérations autres. En particulier, en dehors du secteur dit concurrentiel, les buts qu'on peut fixer aux entreprises dans des domaines tels que la communication ne se réduisent pas nécessairement à ceux que l'on résume commodément par le terme d'efficacité. Leur poursuite impose d'abord qu'on les définisse clairement avant d'inventer la combinaison originale de propriétés publique et privée d'une part, de réglementation et de concurrence d'autre part, qui permette au mieux de les atteindre.

Jacques LE CACHEUX

Département des études de l'OFCE

FRANCE

Alors qu'ils diminuent encore de 0,2 % en RFA, les **prix de détail** ont augmenté en mars de 0,3 % en France, soit 3 % en glissement en un an. La baisse du prix des produits pétroliers s'est ralentie et n'est plus suffisante pour compenser les augmentations des autres postes, notamment des produits manufacturés et services du secteur privé. Le résultat du mois d'avril devrait être encore élevé, du fait des contrecoups de la dévaluation (renchérissement du coût de nos importations) et des nombreuses hausses de tarifs publics ; les prix de vente du tabac et des cigarettes ont augmenté de 2,5 %, la TIPP de 5,6 %, les tarifs de la SNCF de 3,5 % ; enfin ceux de la RATP devraient être majorés de 8 %. Seuls les tarifs d'EDF et de GDF ont baissé (respectivement - 1 % et - 2 %).

L'indice du **coût de la construction**, qui sert de référence au calcul de l'augmentation des loyers, a progressé de 0,7 % au quatrième trimestre de 1985 (contre 0,6 % pour les prix de détail), soit 3,2 % en un an (contre 4,7 % pour les prix à la consommation).

L'**activité industrielle** s'améliore légèrement en mars. La production, qui avait fléchi en janvier et février, devrait donc cesser de reculer. La demande intérieure continuerait à progresser ; elle serait soutenue par la consommation (surtout de biens durables et d'automobiles) et l'investissement, qui, selon les dernières prévisions des chefs d'entreprises, devrait s'accroître de 4 % en volume en 1986. La stabilisation des ventes de biens d'équipement par le commerce de gros ne serait ainsi que passagère. Les industriels des secteurs de biens intermédiaires, qui avaient en janvier et février réduit leurs stocks du fait d'anticipations de baisses des prix, les jugent désormais moins élevés et s'attendent à une reprise d'activité. En revanche la demande étrangère resterait en retrait sur la demande intérieure, car selon la Banque de France, le fléchissement des commandes s'est accentué.

Le nombre de **chômeurs** a atteint 2 388 500 en mars (cvs), soit une augmentation de 0,9 % par rapport à février et 1,6 % par rapport à la moyenne de décembre-janvier. Cette aggravation ne met cependant pas en cause le recul depuis le début de 1985 : - 1 % de mars 1985 à mars 1986 et - 1,5 % depuis janvier 1985 (point le plus haut). Les industriels, interrogés en mars, déclarent que la baisse de leurs effectifs s'est poursuivie au début de 1986 au même rythme qu'à la fin de 1985 et qu'elle devrait même s'accroître au second trimestre. Au cours du mois à venir l'évolution du chômage dépendra donc principalement des mesures prises par les

Pouvoirs publics, en particulier en faveur des jeunes.

La baisse des **taux d'intérêt** a été amorcée : le taux d'intervention de la Banque de France sur le marché monétaire a été abaissé d'1/2 point le 14 avril (7,75 %). Comme elles l'avaient fait lors de la précédente baisse (15 novembre) les autorités monétaires ont relevé les taux des réserves obligatoires des banques (qui passent de 3,5 % à 4,25 % des dépôts), afin de limiter le gonflement de la masse monétaire. Celle-ci a progressé en février de 5,2 % en glissement annuel, à peine plus que le haut de la fourchette de l'objectif. Mais le maintien d'un différentiel de taux d'intérêt entre la France et la RFA contribuera à attirer les capitaux, ce que renforcera l'amnistie prochaine. D'où la nécessité de limiter la distribution des crédits.

Le redressement de notre **solde commercial**, qui s'était amorcé en début d'année, ne s'est pas poursuivi : le déficit atteint 2,6 milliards de francs FAB-FAB en mars, après des excédents de 3,5 en janvier et 0,1 en février. L'excédent manufacturé s'est à nouveau contracté (3,2 milliards, contre 5 en février et 9 en janvier). Ainsi la faiblesse des échanges industriels se confirme. L'excédent agro-alimentaire (+ 2,7 milliards de francs comme en février) s'est replié par rapport à janvier et à la moyenne de l'an passé. La facture énergétique (- 10,1 milliards) est restée stable par rapport à février.

ÉTRANGER

Dix jours après le réaménagement des parités au sein du SME le taux de change du franc vis-à-vis du DM se maintient à son nouveau cours plafond, alors qu'il était jusqu'au 3 avril proche de son ancien cours pivot. Le cours pivot du DM en francs est passé de 3,066 à 3,257 francs, soit 6,2 % de hausse, ce qui correspond à une baisse de 5,8 % du cours pivot du franc en DM. Le cours pratiqué ne s'est élevé que de 3,07 à 3,18, soit une dépréciation du franc de 3,5 % seulement. La dépréciation constatée sur le marché des changes est également inférieure à la dépréciation issue des accords de Ootmarsum vis-à-vis du florin (- 5,8 et - 3,5 %). Elle est en revanche identique vis-à-vis du franc belge (- 4 %) et de la lire (- 3 %). Le dollar, qui avait coté au plus bas 6,79 F le 4 mars, était à 7,32 le 3 avril, à la veille du réajustement monétaire. Après avoir coté 7,65 le 7, il est retombé à 7,07 le 18.

La fermeté inattendue de la **lire italienne** durant la quinzaine consécutive à la décision

de ne pas dévaluer lors du réaménagement monétaire européen a permis de lever le 14 avril la majeure partie des mesures de défense de la monnaie mises en place en janvier dernier. La libération du contrôle des changes et l'abolition de l'obligation de financer en devises 75 % des exportations faciliteront la gestion des entreprises. Il semble probable par ailleurs que ces mesures seront très vite accentuées par une réduction des taux d'intérêt.

En **Belgique** la Banque nationale a abaissé d'1/2 point son taux de l'escompte au lendemain du réaménagement des parités au sein du SME, puis à nouveau d'1/2 point trois jours après, le faisant passer au total de 9,25 à 8,25 %. L'assouplissement monétaire intérieur doit en partie compenser la rigueur extérieure (le franc belge étant réévalué de 1 % par rapport à l'ECU) et budgétaire (le nouveau budget poursuivant la politique d'austérité).

Le prix du **baril de pétrole** de mer du Nord (brut), qui était passé au-dessous de 10 dollars durant les premiers jours d'avril, est ensuite revenu à son niveau moyen du mois de mars, soit 13,4 dollars. La baisse intervenue fin mars faisait suite à l'échec de la réunion de l'OPEP qui s'est tenue à Genève du 16 au 25 mars, malgré le premier contact pris avec cinq pays producteurs non membres de l'organisation : le Mexique, l'Égypte, la Malaisie, Brunei et Oman. Les déclarations américaines sur les effets pervers que pourrait avoir une chute excessive des cours, suivies de l'annonce de la tournée de M. Bush dans les pays du Golfe, et le mouvement de grève dans l'industrie pétrolière en Norvège, ont favorisé la remontée des prix. Les travaux de l'OPEP ont repris à Genève le 15 avril dans un contexte persistant d'excès d'offre.

Au **Japon** la demande intérieure manque de vigueur. Simultanément les exportations en volume stagnent du fait de l'appréciation du yen : 180 yen pour un dollar mi-avril, contre 242 le 20 septembre. La balance commerciale continue toutefois à enregistrer des excédents records, mais la production industrielle a baissé en janvier, puis février. Les nouvelles mesures de soutien du marché intérieur sont timides. La baisse des coûts de l'énergie sera répercutée dans les tarifs du gaz et de l'électricité. L'investissement en logement bénéficiera de l'assouplissement des règles d'urbanisme et de la baisse du taux des crédits immobiliers. Enfin des facilités financières seront accordées aux entreprises, principalement celles qui exportent. C'est peu.

Rédaction :
Département des diagnostics de l'OFCE

L'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE) de la Fondation Nationale des Sciences Politiques est chargé, sous la présidence de Jean-Marcel JEANNENEY, d'étudier, en toute indépendance, la conjoncture de l'économie française et son environnement extérieur.

Il publie une revue en janvier, avril, juillet et octobre et une lettre mensuelle le quatrième mercredi du mois, qui portent le même titre « Observations et Diagnostics Économiques » et sont éditées par les Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Dans la revue et la lettre les idées émises le sont librement par les économistes de l'OFCE. Elles peuvent s'opposer, le pluralisme des opinions étant un des principes de l'OFCE.

Tarif d'abonnement 1986		Lettre 10 n°/an	Revue 4 n°/an	Revue et Lettre
Les demandes d'abonnement doivent être adressées à : OFCE 69, quai d'Orsay 75007 Paris avec un chèque bancaire ou postal à l'ordre de FNSP-OFCE-Publications	Tarif normal (institutions/entreprises)	140 F	260 F	350 F
	Tarif réduit (particuliers)	70 F	170 F	210 F
	Prix du numéro	15 F	70 F	